



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2014

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Ghyslaine LESUEUR, Annie TISSOT, Béatrice MARINE, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Kathleen TOCHEPORT, Alexandra BEAUQUIS.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Eric CHASSAGNE, Philippe DE PACHTERE, Juan-Carlos RUBIO, Jean-Marc GATELET, Nicolas ROUMESTAN et Mickaël BEAUQUIS.

**Absente excusée** : Mme Aline BRIÈRE (pouvoir donné à Mme Alexandra BEAUQUIS)

Madame Annie Tissot a été nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour** :

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2014**
- **INSTITUTION**
  - Délégations du Conseil Municipal au Maire
  - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
  - Formation du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)
  - Formation de la Commission d'Appel d'Offre
  - Formation des Commissions facultatives et des Comités facultatifs
  - Point d'information : délégations de fonction et de signature aux Adjointes et au personnel
- **VOIES ET RESEAUX**
  - Convention pour groupement de commandes
- **FINANCES**
  - **BUDGET CAP LOISIRS**
    - Vote du Compte Administratif 2013
    - Vote du Compte de Gestion 2013
    - Vote du Budget 2014
  - **BUDGET COMMERCE**
    - Décision Modificative
- **URBANISME**
  - Autorisations en cours
- **QUESTIONS DIVERSES**

**EN PRÉAMBULE :**

Il est demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : l'élection de 2 délégués titulaires au SIABC. Cette demande est acceptée par l'assemblée et sera traitée en questions diverses.

**ORDRE DU JOUR :**❖ **Approbation compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2014**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**1. INSTITUTION :**▪ Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences et ce, dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, et pour toute la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire des délégations dans les domaines des finances, marchés publics, assurance, concessions cimetières, droit de préemption en urbanisme, actions en justice, etc...Au total, 12 délégations sont accordées à Monsieur le Maire sur 24 autorisées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

▪ Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints au Maire. Les membres du Conseil Municipal fixent à l'unanimité le montant des indemnités mensuelles, comme suit :

- **MAIRE** : Taux de 40 % de l'indice IB 1015 (taux maximal : 43%)
- **ADJOINTS AU MAIRE** : Taux de 15,8 % de l'indice IB 1015 (taux maximal : 16,5%).

▪ Formation du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il doit fixer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) et procéder au vote des représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S, présentés sur une liste. A l'unanimité, les membres du conseil Municipal décident de fixer à 4 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., en sus de Monsieur le Maire en sa qualité de Président et élit les membres (présentés sur une seule liste) comme suit :

- Madame Nadine COULON
- Madame Ghyslaine LESUEUR
- Madame Annie TISSOT
- Monsieur André VUACHET

Comme l'exige la loi, il est précisé également que 4 membres seront nommés par arrêtés de Monsieur le Maire parmi des personnes œuvrant dans le domaine de la prévention, de l'animation ou du développement social. Une communication relative à ce sujet sera organisée afin que les personnes intéressées puissent se faire connaître.

▪ Formation de la Commission d'Appel d'Offre

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat, et précise qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Deux listes ayant été présentées (une liste de titulaires et une liste de suppléants), les membres du Conseil Municipal décident de procéder à l'élection de ces membres. Sont proclamés élus les membres titulaires et suppléants suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Michel BAUQUIS	Monsieur Claude BONAMIGO
Madame Christiane DAUNIS	Madame Juan-Carlos RUBIO
Monsieur Eric CHASSAGNE	Monsieur Jean-Marc GATELET

▪ Formation des commissions facultatives et des comités facultatifs

Monsieur le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de constituer, pour toute la durée du mandat, les commissions municipales et élargir la concertation, pour certaines d'entre elles, par la création de comités consultatifs. Les commissions municipales et comités consultatifs sont créés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Commission scolaire, périscolaire et jeunesse	
<b>Président</b>	
LACOMBE	Jean-Pierre
<b>Vice-président</b>	
MARINE	Béatrice
<b>Membres</b>	
TISSOT	Annie
LESUEUR	Ghyslaine
TOCHEPORT	Kathleen
DAUNIS	Christiane
BONAMIGO	Claude
ROUMESTAN	Nicolas

Commission bâtiments et patrimoine communal	
<b>Président</b>	
LACOMBE	Jean-Pierre
<b>Vice-président</b>	
CHASSAGNE	Eric
<b>Membres</b>	
BRIÈRE	Aline
BONAMIGO	Claude
GATELET	Jean-Marc
RUBIO	Juan-Carlos
BAUQUIS	Michel
VUACHET	André

Commission Environnement Embellissement	
<b>Président</b>	
LACOMBE	Jean-Pierre
<b>Vice-présidente</b>	
COULON	Nadine
<b>Membres</b>	
VUACHET	André
BRIERE	Aline
BEAUQUIS	Mickaël
CHASSAGNE	Eric
TOCHEPORT	Kathleen
DE PACHTERE	Philippe
BEAUQUIS	Alexandra
<b>Comité consultatif formé par 5 membres à désigner ultérieurement</b>	

Commission Communication Information	
<b>Président</b>	
LACOMBE	Jean-Pierre
<b>Vice-présidente</b>	
COULON	Nadine
<b>Membres</b>	
LESUEUR	Ghyslaine
CHASSAGNE	Eric
BEAUQUIS	Alexandra
GATELET	Jean-Marc
DE PACHTERE	Philippe

Commission Animation Culture	
<b>Président</b>	
LACOMBE	Jean-Pierre
<b>Vice-présidente</b>	
DAUNIS	Christiane
<b>Membres</b>	
BONAMIGO	Claude
LESUEUR	Ghyslaine
DE PACHTERE	Philippe
TISSOT	Annie
RUBIO	Juan-Carlos
<b>Comité consultatif formé par 5 membres à désigner ultérieurement</b>	

Commission Aménagement du territoire	
<b>Président</b>	
LACOMBE	Jean-Pierre
<b>Vice-président</b>	
BAUQUIS	Michel
<b>Membres</b>	
VEYRAT-CHARVILLON	Sylviane
BONAMIGO	Claude
COULON	Nadine
VUACHET	André
RUBIO	Juan-Carlos
BRIERE	Aline
BEAUQUIS	Mickaël
CHASSAGNE	Eric
TOCHEPORT	Kathleen
DE PACHTERE	Philippe
GATELET	Jean-Marc
DAUNIS	Christiane

Commission Finances Budget	
<b>Président</b>	
LACOMBE	Jean-Pierre
<b>Membres</b>	
BAUQUIS	Michel
DAUNIS	Christiane
COULON	Nadine
CHASSAGNE	Eric
MARINE	Béatrice

▪ Point d'information : délégations de fonction et de signature aux Adjoints et au personnel

Des délégations de fonction et de signature sont attribuées aux adjoints et formalisées par arrêté du Maire.

## **2. VOIES ET RESEAUX** : convention constitutive de groupement de commandes - Travaux hameau de Gleufoy.

Monsieur Michel BAUQUIS, Adjoint au Maire, expose :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) réalise le renforcement et la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication sur le hameau de Gleufoy. Outre cette opération, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (C3R) souhaite profiter de ces travaux pour renforcer les réseaux d'eau potable et d'assainissement ; et la Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS pour réaliser la réfection du réseau d'eau pluviale et la reprise complète du tapis en enrobé.

Ces prestations relevant des compétences de la Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS, de la C3R et du SYANE, les travaux doivent être menés conjointement, sous forme d'une convention de groupement de commandes et d'un marché public de travaux à venir.

Pour ce faire, les membres du Conseil Municipal, à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, autorisent le Maire à signer cette convention et désignent Monsieur Eric Chassagne comme membre titulaire et Monsieur Michel BAUQUIS comme suppléant, pour représenter la commune de Marcellaz-Albanais dans la Commission de sélection des candidats pour le marché publics à venir, dans le cadre de ces travaux, d'un montant prévisionnel T.T.C de 38 577,30 € à la charge de la commune.

## **3. FINANCES**

### - **BUDGET CAP LOISIRS**

#### ▪ **Vote du Compte Administratif 2013**

Présenté par Madame Christiane DAUNIS, Adjointe au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2013 du budget annexe CAP LOISIRS est approuvé à l'unanimité de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement** : Résultat : **0.00 €**
- **Section d'investissement** : Déficit : **1 110.89 €**

#### ▪ **Vote du Compte de Gestion 2013**

Les membres du Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves.

#### ▪ **Vote du Budget 2014**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2014 de cap loisirs, budget annexe de la commune de Marcellaz-Albanais, a voté, à l'unanimité, ce même budget comme suit :

- **section de fonctionnement** : qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **187 850.00 €**
- **section d'investissement** : qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **5 800.00 €**

### - **BUDGET COMMERCE : décision modificative**

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget du Commerce par le Conseil Municipal en date du 27 février 2014, une erreur matérielle a été produite et propose de prévoir la décision modificative suivante, permettant de se conformer aux règles de la comptabilité publique. Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

022 (dépenses imprévues) : - 100.00€

6063 (fournitures d'entretien et de petit équipement) :+100.00€

#### 4. URBANISME

##### - Autorisations en cours

	DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	PC 074 161 14 X 0001	TROÏA Alexandre	extension	Montmasson	demande de pièces en cours
	PC 074 161 14 X 0002	CONEAU Emmanuel et MACAIGNE Marie	maison mitoyenne	Lotissement "les Carrés d'Oilly" route d'Oilly	en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0003	FILIAS Robin	maison mitoyenne		en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0004	BROTONNE Aurélien et PRICAZ Candice	maison mitoyenne		en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0005	SEYTEUR Frédéric	maison mitoyenne		en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0006	RAVIER Jean-Vincent et POLLET-VILLARD Emilie	maison mitoyenne		en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0007	PIANARO Alexandre et CHARNAY Maryline	maison mitoyenne		en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0008	LANE Alexandre et CORRE	maison individuelle		en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0009	ROUCHY Romain et TARDIVEL Elodie	maison individuelle		en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0010	LE FLEM Yann	maison individuelle		en cours d'instruction
<b>DP</b>	DP 074 161 14 X 0001	VAYER Patrick	abri de jardin		Chaunu
	DP 074 161 14 X 0014	COILLARD Jacques	clôture	chef-lieu route d'Annecy	en cours d'instruction
	DP 074 161 14 X 0015	CHAPEL Yann	véranda	Gleufof	en cours d'instruction
	DP 074 161 14 X 0016	BELLEVILLE Jean-Max	division foncière	Oilly	en cours d'instruction
<b>CU</b>	CU 074 161 14 X 0013	Me Victor MARINE	Vente M. et Mme Pierre BAUTISTA à M.	Dioson Lotissement "L'Orée	en cours d'instruction

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

La Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS est membre adhérent du SIABC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bas Chéran) et doit, suite au renouvellement électoral, élire ses délégués qui siégeront à son Comité. Messieurs André VUACHET et Claude BONAMIGO sont désignés à l'unanimité délégués titulaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22 h 45.

Marcellaz-Albanais, le 29 avril 2014

**Le Maire,**

**Jean-Pierre LACOMBE**